

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le LUNDI SIX JUILLET, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Nombre de membres présents : 8 + 4 pouvoirs

Date de convocation : le 30 juin 2015.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAUT, Agnès SURGENT, Christophe CAJAT.

Absents excusés : Sandra FRAIN, Claudine LENOIR, Mireille BONNET, Joël HALLAY, Jean-Michel FORGEARD, Bruno VUITTENEZ --

Pouvoirs : Claudine LENOIR à Sophie BOULAY – Bruno VUITTENEZ à Jean-Jacques GARDRAT – Mireille BONNET à Christine CHARREAU – Joël HALLAY à Gérard PLATON --

Absent non excusé : --

Monsieur Christophe CAJAT a été nommé secrétaire de séance.

1 – Constitution d'une Commission Tourisme en vue de la création d'un conseil de développement – Planning permanences

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de promouvoir le tourisme qui constitue une activité économique à ne pas négliger. Il serait souhaitable qu'un conseil de développement ouvert non seulement aux élus mais aussi aux bénévoles intéressés, avec parties prenantes du tourisme (chambres d'hôtes, restaurants, commerçants, ...) soit créé à la rentrée en vue de fédérer des idées.

Planning permanences : les conseillers municipaux sont invités à tenir une permanence de 10h à 12h le matin en fonction de leurs possibilités pour remplacer l'agent en congé.

2 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la mise en sécurité des ateliers et pour la toiture de la sacristie

- La subvention DETR sollicitée auprès de Monsieur le Préfet pour l'installation d'une clôture rigide pour la mise en sécurité des ateliers de la Bagrée n'a pas été retenue, les travaux n'étant pas effectués sur le bâtiment. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 18 175 € HT.

- La couverture de la sacristie est très endommagée et nécessite une réfection coûteuse d'un montant estimé à 12 410 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter également une aide au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de ces travaux non-inscrits à ce jour au budget. Avis favorable du Conseil Municipal pour ces deux demandes.

3 – Aménagement futur du Quartier du Mail : frais de bornage

Des études préliminaires à un projet d'aménagement du Quartier du Mail ont été effectuées en 2011 par VIATEC. Ce projet prévoit la création d'une voie entre la rue du Clos du Mail et le Quartier du Mail qui permettrait de sécuriser la sortie du Clos du Mail et d'accéder aux terrains constructibles en vue de leur viabilisation ultérieure.

M. Serge RENAULT, futur acquéreur de la parcelle C12 auprès des héritiers GORGERON, et M. Mme Laurent PECNARD, propriétaires de la parcelle C16 accepteraient de céder pour l'euro symbolique une partie des parcelles leur appartenant pour créer cette voie.

M. Serge RENAULT, concerné par le projet, n'a pas participé au délibéré et a quitté la salle de réunion.

Avis favorable du Conseil Municipal pour cette acquisition ; les frais de bornage auprès de AXIS Conseils seront à la charge de la Commune, ainsi que les frais d'acte auprès de Maître RICHARDIN, Notaire à MONDOUBLEAU.

4 – Aménagement du Carrefour de la Minauderie

La Division Routes Nord (DRN) Conseil Départemental 41 – a proposé une esquisse de l'aménagement du carrefour très dangereux.

Les Communes de MONDOUBLEAU et CORMENON sont concernées par ce projet.

Avis favorable du Conseil Municipal pour ce projet qui nécessitera des travaux importants.

5 – Travaux de voirie

Entrée du Clos de la Minauderie : le devis COLAS de 1 510,50 € TTC a été retenu.

Réfection Rue du Champ de Foire : le devis de COLIN Dominique de 11 616,12 € a été retenu : il s'agit d'une couche de roulement.

6 – Décision Modificative n° 2

Ouverture de crédits qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 868 € - dont l'avance forfaitaire pour les travaux de l'Avenue Louis Chaumel de 12 338 €.

7 – Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet à CORMENON avec la DDT – réunissant les Maires de la Communauté de Communes, certains élus et des agents administratifs, afin de répondre aux interrogations relatives au PLUi.

Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Communautaire devra accepter ou non la prise de compétence du PLUi.

Chaque Commune devra ensuite délibérer sur l'adhésion ou non au PLUi.

8 – SMIRGEOMES – Tarification des échanges de bacs pour un volume inférieur ou supérieur

A partir du 1^{er} octobre 2015, tout changement de bac deviendra payant à hauteur de 30 € (somme facturée par la Régie du SMIRGEOMES).

Seuls les cas ci-après peuvent bénéficier d'un échange gratuit de bac :

- tout nouvel emménagement pour lequel le bac ne correspond pas à la taille du foyer (dotation initiale),
- vol de bac avec justificatif de plainte auprès de la Gendarmerie,
- arrivée ou départ d'une personne au sein du foyer (avec justificatif).

Ces nouvelles dispositions seront intégrées dans le règlement de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères modifié à compter du 1^{er} octobre 2015.

Avis favorable du Conseil Municipal.

9 – Syndicat Mixte du Pays Vendômois approbation de la modification des statuts du Syndicat (articles 3, 5, 6 et 7)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une première esquisse de rénovation de la Halle Maraîchère auprès d'un architecte, de chiffrer un prévisionnel de travaux et de présenter ainsi une demande d'aide auprès du Syndicat Mixte.

10 – Fête du 14 août 2015

Le programme est identique à celui des années passées, à savoir : animation aux Prés Barrés pour les enfants, repas champêtre le soir « cochon grillé » ou poulet, uniquement sur réservation. Soirée dansante sur parquet et feu d'artifice.

Les jeunes ont été sollicités pour participer aux côtés des élus, mais sans succès.

11 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122.22 du CGCT, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Décision 2015/17 : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 30/32 Place du Marché – cadastré section B 500 de 48 m² - B 501 de 60 m² - B 512 de 67 m² et B 513 de 398 m².

Décision 2015/18 : Aménagement de l'Avenue Louis Chaumel 2^{ème} partie. Décision de signer le marché avec l'Entreprise COLAS Centre Ouest – Agence de BLOIS – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR – d'un montant de 205 621,29 € HT.

Décision 2015/19 : Décision de signer le devis de la Sarl COLIN Dominique à 41100 SAINT OUEN pour les travaux de réfection de la Rue du Champ de Foire – d'un montant de 9 680,10 € HT.

12 – Questions diverses

Syndicat de la Grenne : travaux pour application des normes européennes.

Le Syndicat d'Aménagement de la Grenne auquel adhère la Commune de MONDOUBLEAU doit mettre en application les normes imposées par l'Europe qui visent à obtenir un bon état écologique des cours d'eau en plusieurs étapes réparties sur 2015 – 2021 et 2027.

Pour ce faire, un programme de travaux très important a été proposé sur la Grenne.

Sur le territoire de notre Commune, les principaux travaux concernent le petit barrage aux Prés de la Thuaudière avec la prise d'eau qui alimente le lavoir près de la Rue des Sables d'Olonne.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux décisions prises par le Syndicat pour mettre en œuvre des travaux conformément aux normes européennes,

à la condition que l'alimentation en eau du lavoir ne soit pas supprimée et qu'une solution d'aménagement soit envisagée pour le franchissement piscicole.